



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2020-151

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2020-11-16-003 - Délégation générale de signature Trésorerie Niort Sèvre Municipale  
et Amendes - DDFIP79 (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2020-11-16-003

Délégation générale de signature Trésorerie Niort Sèvre  
Municipale et Amendes - DDFIP79

*Délégation générale de signature Trésorerie Niort Sèvre Municipale et Amendes - DDFIP79*



**Direction régionale ou départementale  
des Finances publiques de Deux Sèvres**  
Trésorerie Niort Sèvre Municipale et amendes  
220 rue de Srtasbourg  
79000 NIORT  
Téléphone : 0549 78 71 30  
Mél. : balf du service

---

Affaire suivie par : Patricia GUICHARD  
patricia.guichard@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 0549 78 71 40

---

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de **NIORT SEVRE MUNICIPALE ET AMENDES**  
Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **MIAUX Denis, inspecteur divisionnaire ,adjoint au comptable** chargé de la trésorerie de **NIORT SEVRE MUNICIPALE ET AMENDES** .....à l'effet de signer :

- 1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice
- 2°) tous actes d'administration et de gestion du service

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

\_8°) de signer les déclarations de créances

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
Mme GOICHON Michèle	<b>Inspectrice des Finances Publiques</b> Chef de service recouvrement des finances publiques
M GRIPON Loic	<b>Inspecteur des Finances publiques</b> chef de service dépenses et recettes
Mme DELAIRE Sylvie	<b>Contrôleuse Principale des Finances Publiques</b>
Mme HERVET Nathalie	<b>Contrôleuse Principale des Finances Publiques</b>

9°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme BISSERIER Catarina	Contrôleuse des Finances Publiques	/	10 000 €
M FERRET Cyril	Contrôleur des finances publiques		
Mme PIOT Elodie	Contrôleuse des Finances Publiques		
Mme BAILLARGE Corinne	Contrôleuse principale des Finances publiques		
M THOMAS Maxime	Contrôleur des finances publiques		
		12 mois	

<b>M GEOFFROY Laurent</b>	Agent d'administration des finances publiques	6 mois	3000 €
<b>M ROUVREAU Mickael</b>	Agent d'administration des finances publiques		
<b>Mme Astrid RANGEARD</b>	Agente d'administration des finances publiques		
<b>M BERGES Pierre-Yves</b>	Agent d'administration des Finances publiques		
<b>Mme Laura PROUST</b>	Agente d'administration des finances publiques	6 mois	3000€
<b>Mme SAUQUET Laurence</b>	Agente principale D'administration des finances publiques	3 mois	500 €
<b>Mme COULAIS Mélissa</b>	Agente d'administration des finances publiques		
<b>Mme LUCAS Sandrine</b>	Agente d'administration des finances publiques	3 mois	500 €

10°) de signer les déclarations de recettes délivrées contre paiement en numéraire à la caisse et récépissé de dépôts de chèques ( déclarations de recettes P1E )

Aux agents désignés ci-après dans le tableau ci-dessous :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
<b>Mme PIOT Elodie</b>	Contrôleuse des Finances publiques
<b>Mrr THOMAS Maxime</b>	Contrôleur des Finances publiques
<b>Mme SAUQUET Laurence</b>	Agente principale d'administration des Finances publique
<b>Mme RANGEARD Marie Astrid</b>	Agente d'administration des Finances publiques
<b>Mme PROUST Laura</b>	Agente d'administration des finances publiques

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Niort , le 16 Novembre 2020

Le comptable, responsable de la Trésorerie de NIORT SEVRE MUNICIPALE ET AMENDES



**Patricia GUICHARD**  
 Chef de Service Comptable  
 Trésorerie Niort Sèvre  
 Municipale et Amendes

